

## LE FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT (FEI)

---

En 2003, le FEI s'est vu attribuer la note triple A (AAA/aaa) par Standard and Poor's, Moody's et Fitch. Son actionnariat s'est par ailleurs élargi d'une banque bulgare, d'une banque hongroise et d'une banque maltaise. Le FEI, dont la BEI est l'actionnaire principal (près de 60 % du capital), aux côtés de la Commission (30 %) et d'un groupe de banques et d'autres institutions financières, est spécialisé dans le financement de capital-risque et l'octroi de garanties pour les PME. Le FEI opère par l'intermédiaire d'organismes financiers qui utilisent ses ressources ou celles qui lui sont confiées par ses actionnaires (la BEI, la Commission européenne) ou par des tierces parties. Ses activités sont motivées par un double objectif qui consiste à servir les politiques de l'UE tout en cherchant à dégager une rentabilité financière. À ce jour, le total du portefeuille des opérations de capital-risque et de garantie du FEI avoisine 9 milliards d'EUR.

### **Le FEI est le pôle « capital-risque » de la BEI**

- Depuis 2000 et à la lumière des conclusions du sommet de Lisbonne, le FEI est chargé de l'ensemble des investissements du groupe BEI dans des fonds de capital-risque. Il gère également des ressources budgétaires mobilisées par la Commission européenne (dans le cadre du Programme pluriannuel pour les entreprises – MAP – 2001-2005) en faveur d'investissements dans des sociétés en phase initiale de développement.
- À la fin de 2003, le total du portefeuille de capital-risque du FEI s'élevait à quelque 2,5 milliards d'EUR, investis dans 190 fonds répartis dans l'ensemble de l'Union et des pays en voie d'adhésion. Le FEI est le premier opérateur européen dans le domaine du capital-risque, en particulier pour ce qui est des initiatives en phase initiale. On estime que 15 % des PME financées par capital-risque (environ 2 000 sociétés) depuis 1998 ont bénéficié d'investissements du FEI.
- L'une des fonctions du FEI est de jouer un **rôle de catalyseur** au stade de la mobilisation de ressources financières. Sa participation a un effet d'entraînement pour d'autres investisseurs, ce qui permet aux fonds d'atteindre la masse critique nécessaire pour lancer leur activité d'investissement sous les meilleurs auspices. Depuis 2000, le FEI fait porter son action essentiellement sur la haute technologie (biotechnologies, convergence entre secteurs, nouveaux matériaux, télécommunications, logiciels) par le biais de fonds régionaux axés sur l'Europe du Sud et de fonds paneuropéens.
- Bien que le marché ait été caractérisé par la défiance des investisseurs, les investissements du FEI en 2003 ont atteint 135 millions d'EUR, répartis entre 14 opérations. Sur ces 14 fonds de capital-risque, cinq s'adressent exclusivement à des sociétés en phase d'amorçage et de démarrage, deux d'entre eux ciblant les nouvelles sociétés axées sur les technologies qui soit sont issues de la recherche universitaire, soit reposent sur un partenariat stratégique avec une université. La participation du FEI à ces fonds, qui tireront largement parti des recherches menées dans les universités, est conforme aux principes essentiels de la stratégie du FEI et à l'initiative « Innovation 2010 » de la BEI.
- Le FEI continue à jouer un rôle de premier plan sur le marché européen du capital-risque, où il reste présent en permanence en étalant ses décaissements – qu'il a maintenus au même niveau que les années passées – en faveur des fonds qui composent son portefeuille. À travers ces décaissements, le FEI s'efforce d'équilibrer ce portefeuille en termes de stade d'intervention (notamment par une deuxième ou une troisième série d'investissements) et, dans la mesure du possible, en termes d'échéancier en ce qui concerne le démarrage effectif de l'activité d'investissement des fonds bénéficiaires (par le biais de transactions sur le marché secondaire, par exemple).

- À l'autre extrémité de la chaîne du capital-risque, bien plus en amont, le FEI étudie, avec la **DG Recherche** de la Commission européenne et des universités et centres de recherche, les possibilités de financer, dans le cadre d'une approche paneuropéenne globale, le lien entre la recherche et la valorisation commerciale de ses fruits.
- Les pays adhérents et les pays en voie d'adhésion sont naturellement une cible privilégiée de la politique d'investissement future du FEI (à ce jour, sept fonds ont bénéficié d'un soutien dans la zone concernée).
- En 2003, un nouvel axe de l'activité – qui aura des retombées importantes pour l'activité de capital-risque du FEI en 2004 et au-delà – a été le lancement d'un « **mécanisme PRE** » doté de 500 millions d'EUR destinés à des investissements dans des fonds de capital-risque axés sur les entreprises allemandes de haute technologie. Le FEI assurera la gestion de ce mécanisme sur mandat du ministère allemand de l'économie et de l'emploi. Ce mandat a une importance particulière car c'est le premier à être confié au FEI par un tiers qui ne fait pas partie de ses actionnaires, ce qui témoigne de la confiance dont jouit le Fonds et donnera un nouvel élan à son activité.
- Enfin, le FEI peut s'appuyer sur la BEI, son principal actionnaire. Plus de 80 % des ressources gérées et investies par le FEI en capital-risque sont des fonds qu'il administre sur mandat de la BEI. L'engagement de la BEI, qui remonte à 1997 et porte à ce jour sur 4 milliards d'EUR, ne se démentira pas dans les années à venir : des dispositions ont déjà été prises pour doter le FEI des ressources financières nécessaires pour lui permettre de poursuivre et d'étendre ses activités.

## Le portefeuille de garanties en faveur des PME

Le second pôle de l'activité du FEI est l'octroi de garanties sur les portefeuilles de prêts aux PME d'institutions financières ou d'organismes publics de garantie. Dans ce contexte, le FEI est en relation avec plus de 120 intermédiaires financiers. Le Fonds propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité de garantie : le rehaussement de crédit les besoins d'opérations de *titrization* et l'assurance et la réassurance de crédits. Le FEI couvre uniquement les risques opérationnels de l'activité de prêt. Le statut de banque multilatérale de développement (reconnu par le Comité de Bâle II) et la position financière du FEI (noté triple A en 2003 par Moody's, Standard and Poor's et Fitch) font que :

- un taux réduit est appliqué pour l'affectation de capital réglementaire au titre des actifs garantis par le FEI grâce à une pondération en fonction des risques de 20 % (au lieu de 100 %),
- les institutions financières sont ainsi en mesure d'augmenter leur capacité de prêt et d'améliorer le rendement de leurs fonds propres sur le segment des PME,
- le transfert des risques à des investisseurs tiers est facilité,
- de même que le transfert des risques de crédit vers les marchés de capitaux grâce à l'émission d'obligations garanties par le FEI.

## Vue d'ensemble sur les garanties

- En 2003, le FEI a conclu 30 opérations de garantie totalisant plus de 2,2 milliards d'EUR, soit une augmentation de 80 % par rapport à l'année précédente. Les trois premières opérations de garantie signées par le Fonds en Europe de l'Est (Bulgarie, République tchèque et Lettonie) ont concerné l'assurance-crédit et ont représenté 54 millions d'EUR. Le montant total du portefeuille de garanties du FEI s'élève à 6,3 milliards d'EUR. À ce jour, plus de 250 000 PME ont indirectement bénéficié des garanties du FEI.
- L'assurance-crédit et la réassurance sont financées principalement sur les ressources du **Programme pluriannuel pour les entreprises** mis en place par la Commission européenne et géré par le FEI. Couvrant la période 2001-2005, ce programme comporte un « Mécanisme de garantie pour les PME » qui se décompose en quatre volets : garanties pour des PME à forte croissance, prises de participations, investissements dans les TIC et micro-crédit. En 2003, plus de 1,6 milliard d'EUR ont été engagés à ce titre.

- Le guichet **micro-crédit** du Mécanisme de garantie pour les PME permet d'accorder des garanties pour des prêts de moins de 25 000 EUR, un créneau souvent délaissé par les banques commerciales du fait du niveau élevé des coûts de traitement et des risques liés à cette activité. Les opérations conclues par le FEI dans ce secteur d'activité ont parfois été assorties de mesures de soutien pour l'accompagnement par le conseil des micro-entreprises bénéficiaires. Ce type d'opérations présente un potentiel de croissance considérable, notamment dans les pays adhérents et les pays en voie d'adhésion.
- Sur ses ressources propres (552 millions d'EUR engagés en 2003), le FEI a contribué à la croissance de l'activité de prêt du secteur bancaire européen en garantissant les tranches de rang inférieur des concours aux PME via des opérations de **titrisation**. Cette technique d'émission d'obligations assorties de la garantie du FEI a permis aux intermédiaires financiers concernés d'atteindre un plus grand nombre de PME et de leur accorder de meilleures conditions de crédit tout en minimisant leurs propres risques. Ce type de garanties, utilisées en 2002 en Allemagne (Programme PROMISE), Autriche, Italie et Espagne et étendues au Portugal en 2003, rencontre un succès croissant et se développera encore dans les années à venir dans le contexte de Bâle II et de la poursuite de l'externalisation par les banques de leurs risques sur les PME.

### **Face à la croissance de la demande, le FEI s'emploie à renforcer son activité de conseil pour la mise en place de fonds de garantie et de capital-risque.**

Les services de conseil du FEI ont été établis pour soutenir la création, la croissance et le développement de PME en renforçant leur accès aux ressources financières. Le Fonds fournit donc – contre rémunération – des conseils stratégiques et techniques pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques, de projets et de structures de financement des PME à un large éventail de contreparties telles que gouvernements, collectivités locales et agences régionales de développement, ainsi qu'à la Commission européenne.

En 2003, trois contrats ont été signés, dont le premier, en Espagne avec l'*Instituto de Fomento de Andalucía* (IFA), était de nature relativement technique et comprenait la structuration de fonds de capital d'amorçage et le montage d'opérations de micro-crédit ; le deuxième, signé en Belgique avec le *Gouvernement Wallon* (Ministère des affaires économiques), portait sur l'évolution de la politique de soutien aux PME en Wallonie. Dans les deux cas, l'élément déterminant dans la décision de confier la mission au FEI a été la vue d'ensemble qu'il possède sur les meilleures pratiques européennes. Le Fonds a également assuré en 2003 une troisième mission pour le compte de la DG Énergie et Transports de la Commission européenne. Il s'agissait d'étudier la faisabilité d'un fonds de garantie des sentences arbitrales dans le cadre des marchés de fourniture d'énergie entre la Russie et les États membres de l'UE.

Tout en conservant une organisation resserrée, le FEI déploie un large éventail d'instruments financiers hautement spécialisés qui sont conçus au bénéfice des entreprises européennes et qui sont tout à fait complémentaires de ceux de la BEI. Le FEI verra son activité se développer : c'est en effet un organisme financier dont la structure légère lui permet de s'adapter aux besoins du marché. Le rôle joué par le Fonds prendra encore plus d'importance avec l'entrée dans l'UE de nouveaux membres dans lesquels les possibilités pour lui de déployer ses services et ses produits ne manqueront pas. Pour cette croissance de son activité, le FEI bénéficiera du soutien total de la BEI, non seulement à travers le renouvellement et l'extension des mandats existants mais aussi par la fourniture de ressources en capital supplémentaires. Cette approche dynamique est pleinement partagée par la Commission européenne.